

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1030

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

316 701 416 RCS Lille Métropole.

CASTORAMA DUBOIS INVESTISSEMENTS.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 162371726 EUR.

Adresse : zone industrielle 59175 Templemars.

Précédent propriétaire : 316 701 416 RCS Lille Métropole. **CASTORAMA DUBOIS INVESTISSEMENTS.** 300 500 766 RCS Lille Métropole. **KINGFISHER FRANCE.**

Date de commencement d'activité : 15 novembre 2018.

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion-absorption : - Société absorbante : CASTORAMA DUBOIS INVESTISSEMENTS, SAS au capital de 162.371.726 €, dont le siège social est situé Zone Industrielle, 59175 Templemars, immatriculée au RCS de Lille-Métropole sous le n° 316 701 416, -Société absorbée : KINGFISHER FRANCE, SAS au capital de 45.323.440 €, dont le siège social est situé Zone Industrielle, 59175 Templemars, immatriculée au RCS de Lille-Métropole sous le n° 300 500 766, -Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Total de l'actif apporté : 5 259 674 195 € Total du passif apporté : 2 332 614 978 € Soit un actif net apporté de 2 927 059 217€ Evaluation effectuée sur la base de la valeur comptable telle que déterminée par les comptes de la société KINGFISHER FRANCE en date du 31/01/2018 -Rapport d'échange des droits sociaux : L'Absorbante détenant la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de l'Absorbée, il ne sera pas procédé à l'échange de titres. -Rémunération de l'apport : Il n'y aura pas lieu à émission d'actions de la Société Absorbante contre les actions de la Société Absorbée, ni à augmentation du capital de la Société Absorbante. -Montant prévu de la Prime de fusion : Néant. -Montant prévu du mali de fusion : La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés, soit 2.927.059.217 €, et la valeur comptable dans les livres de la Société Absorbante des actions de la société KINGFISHER FRANCE, soit 3.205.729.391 €, d'un montant de 278.670.174 € constituera un malt de fusion qui sera enregistré dans les comptes de la société CASTORAMA DUBOIS INVESTISSEMENTS. - Date d'effet de la fusion : Il est expressément convenu que l'opération aura un effet rétroactif, au plan comptable et fiscal au 01/02/2018 - Date du projet commun de fusion : 15/11/2018 -La société KINGFISHER FRANCE se trouvera dissoute de plein droit sans liquidation à la Date de réalisation définitive de la fusion - Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque

société participante: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Lille Métropole le 16/11/2018 respectivement au nom de CASTORAMA DUBOIS INVESTISSEMENTS et au nom de KINGFISHER FRANCE Les créanciers concernés par l'opération pourront former opposition à ce projet de fusion-absorption conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur..

